



Un syndicat 100 % Crédit Agricole le syndicat propre à notre entreprise

Pourquoi le SNIACAM refuse de signer le projet d'accord de Négociation Annuelle sur les SALAIRES 2025 ?

Après une analyse approfondie du projet d'accord sur les salaires proposé par notre Direction dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2025, nous avons décidé de ne pas le signer pour les raisons suivantes :

Un accord « tout ou rien »

Comme chaque année, ce projet regroupe toutes les mesures en un seul bloc. Cela nous place devant un choix cornélien : soit tout accepter, soit tout refuser, même si certaines mesures sont satisfaisantes, notamment cette année pour les seniors. De plus, dans cet accord, il s'agit surtout d'intentions, sans engagement concret sur des avancées significatives.

Le SNIACAM aborde ce problème avec la Direction depuis plusieurs années. Nous regrettons que certaines mesures intéressantes concernant les seniors n'aient pas été intégrées dans un accord distinct.

Une avancée sociale avec la proposition d'un CET pour les seniors mais malheureusement incomplète

Nous saluons l'idée de créer un Compte Épargne Temps (CET) pour les salariés seniors. Cependant, le projet prévoit qu'il soit alimenté uniquement par le 13^e mois, ce que nous considérons comme une erreur pour plusieurs raisons :

- Besoin du 13^e mois pour préparer sa retraite : Les salariés proches de la retraite comptent souvent sur ce revenu pour épargner avant leur future baisse des revenus ou faire face aux dépenses.
- Difficultés à poser des congés en fin de carrière : Avec l'âge, les agents ont proportionnellement plus de postes à responsabilités et il peut être plus difficile de poser ses congés. De plus, lorsque l'on est proche de la retraite, on a généralement moins de contraintes familiales et donc plus de disponibilités pour travailler.

Le SNIACAM demandait que ce CET puisse être alimenté aussi par des jours de RTT, la 5^e semaine de congés payés ou le repos compensateur. Ces solutions répondraient mieux aux besoins des salariés seniors.

Des mesures globalement insuffisantes

Les autres mesures proposées manquent d'ambition et de concret notamment :

- **Un projet d'accord qui ne comble pas l'écart entre l'inflation subie en 2024 et les 0,6% d'augmentation nationale.**
- Des engagements flous sur les « concertations à venir », sans calendrier ni contenu précis.
- Un accompagnement de la Direction sur la hausse tarifaire de la mutuelle sans précision du montant de cet accompagnement, ni réelle amélioration du pouvoir d'achat des agents.
- Aucune augmentation des abondements employeur PEE (350 €) et PERCOL (150 €).

En conclusion, le SNIACAM n'a pas signé cet accord car il souhaite un véritable dialogue social avec des mesures qui apportent des améliorations concrètes sur les salaires.

Nous restons mobilisés pour obtenir des avancées significatives qui répondent aux attentes de tous les agents du Crédit Agricole PCA. Ensemble, continuons à nous battre pour des négociations équitables et des accords justes.

Le Bureau du SNIACAM PCA

Guillaume DUPIC ☎ 06.19.40.41.91 Conseiller Particulier (83)	Emmanuelle RINCK ☎ 06.58.86.71.41 Analyste Comptable et Fiscale (06)
Patrick QUESADA ☎ 06.51.61.37.63 Assistant Pôle Entrepreneurs (83)	Jean-Christophe GIORGI ☎ 06.11.43.51.55 Conseiller Commercial (06)
Yann MERENS ☎ 06.77.43.64.63 Assistant Pôle Entrepreneurs (83)	Franck ABLARD ☎ 06.35.56.90.02 Chargé d'activités développement Ressources Internes (83)

Ils partagent totalement votre quotidien.

LE SNIACAM, VOTRE PARTENAIRE DE VIE PROFESSIONNELLE !